

Arrondissement de Metz
Canton LE PAYS MESSIN



Commune
de
SERVIGNY-LÈS-SAINTE-BARBE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2022

Sous la présidence de
Monsieur Joël SIMON
Maire

Le vingt huit avril de l'an deux mille vingt deux, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 22/04/2022
Date d'affichage CR : 29/04/2022

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 09

Nombre de conseillers présents : 8
Nombre de conseillers votants : 8
Nombre de conseillers absents : 1
Nombre de pouvoirs : 1

Etaient présents :

Monsieur d'ORANGE Xavier
Monsieur JEANDEL Francis
Madame PETER Ausilia
Monsieur TOURCHER Hugo
Monsieur LOMANTO Joseph
Madame AÏT-BRAHAM Dalila
Madame SIMON Nadia

Etait absent :

Monsieur PETITDIDIER Christophe, conseiller,
donne procuration à Joseph LOMANTO pour le
représenter,

Madame PETER Ausilia est élue secrétaire de séance.

Début de la séance, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des points suivants :

- Adoption à l'unanimité du compte rendu de la séance du 22 mars 2022 ;
- Décisions prises dans le cadre de ses délégations depuis le Conseil Municipal du 22 mars 2022 ; détail des dépenses :

DATE	OBJET	Société	Montant TTC	Service
F.03/12/2021	Logiciel chasse- Licence + prestation	CMSDI	1 350.00	Bureau
F.02/02/2022	Réparation Electroménager MAM	ELECTRO MENAGER SERVICES	128.00	Exploitation
F.07/02/2022	Logiciel Marchés Public (MAIA)	COSOLUCE	45.50	Bureau
F.15/02/2022	Contribution	ONF	27.34	Exploitation
T.24/02/2022	Cotisation	CDG MOSELLE	36.15	Exploitation
F.02/03/2022	Ligne Foyer Socio	ORANGE	57.24	Exploitation
F.04/03/2022	Maîtrise d'Ouvre - Situation 5	IRH CONSEIL	2.430.00	Exploitation
T.09/03/2022	Participation	SIS FAILLY	20 000.00	Exploitation
T.10/03/2022	Convention d'assistance - GEMAPI	MATEC	2.460.00	Exploitation
F.10/03/2022	Boissons	UNIGIS (Super U)	26.24	Réception
F.10/03/2022	Boissons	UNIGIS (Super U)	76.80	Réception
F.11/03/2022	Fioul	ALLO FIOUL	1510.41	Exploitation
F.31/03/2022	Nettoyage Mairie	TRAVAILLER EN MOSELLE	264.00	Exploitation
F.31/03/2022	Formation Elu- 2 personnes	FEDE. DEPT DES MAIRES	90.00	Exploitation
F.01/04/2022	Copies trimestrielles	A3 A4 GLOBAL BUREAUTIQUE	566.40	Bureau
F.05/04/2022	Logiciel MAIA – Mise en service	COSOLUCE	150.00	Bureau
F.12/04/2022	Conso. Eau Mairie	MOSELLANE DES EAUX	195.40	Exploitation
F.12/04/2022	Ligne Open pro	ORANGE	228.00	Exploitation
F.13/04/2022	Conso. Eau Cimetière	MOSELLANE DES EAUX	37.07	Exploitation
T.14/04/2022	Paies à façons – 1er trimestre 2022	CDC Ht CHEMIN PAYS PANGE	52.50	Exploitation
F.16/04/2022	Gaz Foyer Socio	GDF-SUEZ	3 165.44	Exploitation
C.19/04/2022	Cotisation 2022	AMF- AMR 57	77.00	Exploitation
F.21/04/2022	Essuie tout - mains	BUREAU VALLEE	132.60	Bureau
F.25/04/2022	Ramettes papiers	BUREAU VALLEE	119.95	Bureau
S.26/04/2022	Subvention	UNION DES ANC COMBATTANTS	150.00	Exploitation
C.26/04/2022	Adhésion 2022 - Service en ligne	AMF- AMR 57	110.00	Bureau
C.26/04/2022	Adhésion 2022	FONDATION PATRIMOINE	55.00	Exploitation

(F – Facture T – Titre C – Cotisation – S - Subvention)

DCM N° 15/2022 : SIGNALÉTIQUE ET SECURITE RD69E – DEMANDE DE SUBVENTION AMISSUR.

Vu la réfection de la RD69E, par le Conseil Départemental, sur la totalité de la traversée de la commune de Servigny-Lès-Sainte-Barbe ;

Vu la nécessité de remplacer ainsi toute la « **Signalétique Horizontale** » sur cette route ;
Vu la responsabilité de la commune en la matière ;

Sur proposition de Monsieur Le Maire et,

Sur la présentation du devis de l'Entreprise SIGNATURE située à RICHEMONT ;

Détaillant la reprise des ouvrages suivants :

- marquage en enduit des 9 passages piétons,
- marquage en enduit des 3 zébra bus,
- repasse en peinture des « dents de requin » au nombre de 6,
- repasse de bande stop en peinture au nombre de 5,
- deux marquages en peinture de zébra bus sur pavés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** ;

DECIDE de réaliser lesdits travaux relatifs à cette sécurisation par la « Signalétique Horizontale »

DECIDE de retenir la proposition de la :

Société SIGNATURE Secteur Lorraine, ZA du Champs de mars 57270 RICHEMONT :
DEVIS BMT_220422_02 du 25 avril 2022, pour un montant HT de 3 495.00 € ;
Soit : trois mille quatre cent quatre vingt quinze €uros HT et quatre mille cent quatre-vingt-quatorze € TTC.

Vu la dangerosité de la Route Départementale RD69E, du fait des très grands excès de vitesse, en entrée de village ;

Vu les nombreuses demandes des administrés ;

Vu le besoin de créer une « **Sécurisation** » pour le déplacement serein des habitants de la commune ;

Vu le besoin d'implanter des **coussins berlinois**, aux deux entrées du village :

« En provenance de la D3, d'un côté, et de Nouilly, pour l'autre côté »

Vu l'avis émis par les services de l'UTT de Metz Orne, en la personne de Monsieur HURE, le 28/04/2022, à savoir :

- Obligation de respecter une distance minimale de 50 mètres d'implantation par rapport aux panneaux d'agglomération,
- Obligation d'avoir une largeur minima de voie au droit de l'implantation, sauf en zone de vitesse réduite, ici « Zone de Rencontre au croisement des rues : Chemin de Metz, Route de Nouilly et Rue Principale »

Vu l'analyse effectuée par la commission ad-hoc de notre Conseil Municipal ;

Sur proposition de Monsieur Le Maire et,

Sur la présentation du devis de l'entreprise STRADEST relatifs aux travaux d'implantation, dans le sol, de deux coussins berlinois, aux deux entrées du village,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **huit voix « pour » et une « abstention »**,

DECIDE de réaliser lesdits travaux relatifs à la « Sécurisation » et à une meilleure tranquillité publique,

DECIDE de retenir la proposition de la société STRADEST – 57280 HAUCONCOURT ;

Devis n° D22040198 pour un montant HT de 9 890.00 €,

Soit : Neuf mille huit cent quatre vingt dix €uros HT et Onze mille huit cent soixante huit €uros TTC.

DECIDE de demander auprès du Conseil départemental une subvention, pour la **signalétique horizontale** et la **sécurisation**, au titre de l'AMISSUR, de 4015 € (quatre mille quinze €uros).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents concernant ces travaux,

AUTORISE le Maire à signer tous autres documents concernant ces travaux, dont une convention desdits travaux avec le Conseil Départemental,

DIT que la somme nécessaire est inscrite au Budget Primitif 2022.

DCM 16/2022 : NOUVELLE TONDEUSE.

Vu l'étendue des pelouses du village,
Vu la nécessité de disposer de matériels adaptés à ces tâches,
Vu l'analyse effectuée par la commission ad-hoc de notre Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur Xavier d'ORANGE, Adjoint en charge des finances, et sur présentation de plusieurs devis, à savoir :

La Main Verte - Etablissement HENNEQUIN - Magasin Vert Metz,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**,

DECIDE de procéder à l'acquisition d'une nouvelle tondeuse,

DECIDE de retenir les propositions du Magasin Vert pour un montant maximum de 900 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents concernant ces achats,

DIT que la somme nécessaire est inscrite au Budget Primitif 2022.

DCM N° 17/2022 : MAM et MACHINE A LAVER LE LINGE

Faisant état de deux pannes consécutives, à savoir :

- 02/02/2022 pour un changement de support de la courroie latérale,
- 04/04/2022 pour un ensemble support courroie détérioré et/ou non stable + blocage électronique par détection de panne anormale,

Vu la demande de la présidente de l'Association LA SERVIGNIENNE, locataire de la MAM, d'acquiescer un lave linge plus adapté aux lavages écologiques actuels (couches en tissu, etc...),

Sur proposition de Monsieur Le Maire, et vu la mission d'intérêt général de ladite association,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**,

DECIDE de proposer à l'Association le versement d'une subvention de trois cent euros, pour l'acquisition par l'association d'un nouveau lave linge, dont la propriété pleine et entière restera à LA SERVIGNIENNE.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette démarche,

DIT que les sommes nécessaires sont inscrites au Budget Primitif 2022.

5- DIVERS :

a) Droit de préemption –

Néant

b) Suivi dossier Bio-diversité, réouverture ruisseau et ruissellements,

Démarche auprès des propriétaires pour définir leur volonté (vente ou servitudes à créer) et ensuite début des travaux en cours de réalisation par la Maîtrise d'œuvre.

c) Révision du PLU

Trois réunions ont eu lieu avec l'entreprise en charge de cette révision :

. 1^{ère} pour le lancement ;

. 2^{ème} sur l'avancée de la zone 1AU, les dents creuses, la consommation des espaces entre 2011/2021, les projets, les problèmes du règlement et un tour du village ;

. 3^{ème} une « concertation avec le monde agricole ».

d) Autres. Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00 et arrêtée à 03 délibérations du n° 15/2022 au n° 17/2022.

Pour extrait conforme

Servigny lès Sainte Barbe, le 29 avril 2022

Joël SIMON, Maire